

vo**tre** correspondant :

Jean-Yves PIRIOU
Vice-président d'Eau et Rivières de Bretagne,
Délégué territorial pour le Finistère-nord
8 rue de Kergoff
29860 PLABENNEC

Monsieur le commissaire enquêteur
Commission d'enquête Captage d'Eau
de Traon Edern
Mairie
Rue Pierre Jestin
29860 PLABENNEC

A Plabennec, le 12 novembre 2018

Objet : protection des périmètres du captage d'eau de Traon Edern situé sur la commune de Plabennec-
Avis d'enquête publique.

Monsieur,

L'association Eau et Rivières de Bretagne s'intéresse à la protection des eaux brutes, des milieux aquatiques et aussi aux eaux destinées à l'alimentation humaine et à leur potabilité.

Dans le magazine n° 176 d'Eau et Rivières j'avais publié un article intitulé « les nouveaux captages prioritaires, le cas du Finistère et celui de Plabennec » (document joint n°1). Dans le cadre de l'enquête publique en cours en novembre 2018, je réitère les arguments énoncés alors.

A savoir que depuis lors, le 7 juin 2018, Eau et Rivières a écrit au Préfet du Finistère pour demander une évolution des règles concernant le protocole finistérien relatif à la protection des captages d'eau potable et d'être associé à une réflexion sur le sujet (document joint n°2). Le Préfet a répondu par courrier daté du 7 août 2018 en disant qu'il ne souhaite pas remettre en cause le dispositif actuel et ne souhaite pas le discuter (document joint n°3).

Eau et Rivières continue à contester ce protocole finistérien de 1993 sur lequel est basée la note explicative de l'ARS29 en particulier son chapitre 8 intitulé « mesures de protection à mettre en place autour des captages ». En effet, dans le cas d'un captage classé **prioritaire** par le SDAGE Loire-Bretagne, comme celui de Traon Edern, les mesures proposées sur le périmètre rapproché B nous paraissent largement insuffisantes. Les mesures proposées consistent quasi-uniquement à éviter les pollutions ponctuelles par ruissellement de polluants.

Or le classement d'un captage en **prioritaire** impose de prendre des mesures spécifiques pour lutter contre la pollution diffuse par lessivage du nitrate et des pesticides sur **l'ensemble de l'aire d'alimentation**. Or le fait de ne proposer, sur le périmètre rapproché B, que la réglementation générale (programme d'action pour la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates) qui concerne l'ensemble de la Bretagne, ne nous paraît pas de nature à donner un caractère spécifique et renforcé à la protection du captage prioritaire de Traon Edern.

De plus il existe autant de risque de lessivage d'azote excédentaire sur le périmètre B que sur le périmètre rapproché A. La nappe phréatique souterraine comporte de l'eau qui migre, avec ses polluants en nitrate, entre l'amont et l'aval, entre la limite extérieure du périmètre et le point de

• **Siège social**

7, place du Champ au Roy - 22200 Guingamp
Tél : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

prélèvement à Traon Edern. C'est pourquoi il nous paraît absurde de prendre des mesures très strictes sur le périmètre A de 16 hectares et aucune mesure supplémentaire à la réglementation sur le périmètre B de 30 hectares. Les risques de pollution de la nappe par lessivage du nitrate sont les mêmes en B ou en A.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que le périmètre rapproché B du captage de Traon Edern en Plabennec soit classé en périmètre B+ avec des mesures supplémentaires par rapport au protocole départemental et pour respecter son classement **prioritaire** par rapport à un captage ordinaire.

De plus, sur un captage prioritaire, un diagnostic territorial multipression (DTMP) doit être réalisé. Doit s'ensuivre un plan d'action en particulier dans le domaine agricole pour réduire la pollution diffuse par le nitrate et les pesticides. Or ces éléments n'existent pas dans le dossier proposé à l'enquête publique. Des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) doivent être proposées avec leurs sources de financement. L'agriculture biologique nous paraît être une solution préférentielle à proposer dans ce cadre.

Eau et Rivières de Bretagne souhaite voir pérenniser cette ressource souterraine locale en eau potable, en quantité et en qualité.

Elle souhaite aussi que l'agriculture qui s'installe sur son périmètre d'alimentation soit une agriculture à la fois viable, durable et à faibles intrants. Malheureusement le projet tel que présenté dans cette enquête publique ne va pas dans ce sens. C'est pourquoi Eau et Rivières de Bretagne en donne un **avis défavorable**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour Eau et rivières de Bretagne,
Jean-Yves PIRIOU

